

## **Rapport du président du jury**

*Concours 2016 – épreuves 21 février 2017*

Il convient d'abord de souligner la qualité de l'organisation de ce concours et de l'accueil à l'Institut Régional d'Administration de Lille. Le jury tient à réitérer ses remerciements à l'équipe de direction de l'institut, et en particulier à toutes les personnes qui ont directement œuvré à la réussite du concours sous la conduite de Monsieur JOANNE. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité, malgré les difficultés qui peuvent surgir à tout moment comme la présente session l'a encore démontré.

### **1. Statistiques du concours 2016.**

Le premier point qui mérite d'être souligné est l'augmentation du nombre de postes offerts au concours : le nombre de postes au concours externe est passé de 69 à 74, celui du concours interne augmente de 52 à 56 et le nombre de postes offerts au concours de la troisième voie double en passant de 8 à 16.

Le premier effet de cette augmentation de 17 postes offerts au concours (identique dans chaque IRA), doublée d'une campagne d'information de la DGAFP, a été d'enrayer le recul fort des inscriptions au concours constaté depuis des années. Le nombre d'inscrits s'élève donc à 2587 pour cette année, soit une hausse de 515 inscrits par rapport à l'année dernière (en hausse de 24,9%), ce qui permet de retrouver un niveau d'inscrits équivalent à la session 2013.

Par contre, la situation ne s'est pas vraiment modifiée quand l'attention se porte sur les candidats présents aux épreuves : il n'y a que 10 candidats de plus présents aux épreuves pour le concours externe (contre 279 inscrits supplémentaires), 56 candidats de plus au concours interne (pour 141 inscrits supplémentaires) et 15 candidats de plus au troisième concours (pour 95 inscrits supplémentaires). Au total, 81 candidats supplémentaires se sont présentés. L'augmentation réelle des candidats est donc limitée à 7,6%. Au final, seuls 44,5% des inscrits se présentent aux épreuves. Il serait sans doute souhaitable que des dispositions soient prises pour éviter le gâchis financier que représente pour l'administration cette évaporation entre les inscrits et les présents.

**Le jury souhaite aussi souligner qu'il n'a pas entièrement pourvu les postes offerts au concours interne (52 postes pourvus pour 56 offerts), en raison du niveau jugé insuffisant des candidats classés après la 52<sup>ème</sup> place qui n'ont pas obtenu la note moyenne de 10 sur l'ensemble des épreuves.** Ce résultat a amené le jury à s'interroger sur la pertinence de la répartition des postes entre les concours externe et interne, dans la mesure où 43 candidats ont été classés en liste complémentaire du concours externe. Il paraît pourtant nécessaire que la fonction publique recrute le maximum de jeunes talents qui souhaitent la servir.

Les tableaux qui suivent récapitulent les chiffres de la session 2016 et permettent une comparaison avec la session 2015.

Concours 2016 – épreuves 21 février 2017

	<b>externe</b>	<b>interne</b>	<b>3ème concours</b>	<b>TOTAL</b>
Nb de postes	4	56	16	146
Nb d'inscrits (dossiers acceptés)	1 400	955	232	2587
Nb de présents	504	549	99	1152
Nb d'admissibles	176	135	35	346
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	<i>84,08</i>	<i>38,08</i>	<i>40,24</i>	
Nb d'admis (liste principale)	74	52	16	142
<i>barre d'admission LP (en points)</i>	<i>152,84</i>	<i>80,04</i>	<i>85,24</i>	
Nb d'inscrits (liste complémentaire)	43		3	46
<i>barre d'admission LC (en points)</i>	<i>129,95</i>		<i>81</i>	

Concours 2015 - épreuves 16 février 2016

	<b>externe</b>	<b>interne</b>	<b>3ème concours</b>	<b>TOTAL</b>
Nb de postes	69	52	8	129
Nb d'inscrits (dossiers acceptés)	1 121	814	137	2072
Nb de présents	494	493	84	1071
Nb d'admissibles	143	128	27	278
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	<i>74,4</i>	<i>44,16</i>	<i>40,00</i>	
Nb d'admis (liste principale)	69	52	8	129
<i>barre d'admission LP (en points)</i>	<i>149,43</i>	<i>94,04</i>	<i>97</i>	
Nb d'inscrits (liste complémentaire)	21	13	3	38
<i>barre d'admission LC (en points)</i>	<i>136,84</i>	<i>91,4</i>	<i>95,52</i>	

Les chiffres comparés confirment une forte baisse des résultats du concours interne, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, et une hausse de ceux du concours externe.

## 2. Fonctionnement du jury

La composition du jury répondait, cette année encore, aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation.

Les jurys ont respecté les souhaits exprimés par les responsables du recrutement de la fonction publique qui visent à vérifier les connaissances des candidats à l'écrit et de profiter des épreuves orales pour s'assurer de leurs compétences dans l'esprit d'un véritable entretien de recrutement.

**Le jury tient à souligner avec force que les épreuves orales posent une difficulté en raison du caractère factice de la présentation par un candidat d'une vingtaine d'années de son « parcours professionnel ». Le jury se trouve face à des présentations préparées par des instituts divers de préparation qui se répètent avec une grande régularité. Toutefois, le jury a souligné que l'épreuve orale permet de mettre en évidence les lacunes fortes de certains candidats dès que l'on s'éloigne du dit exposé et qu'il demeure utile de vérifier parfois si un candidat dispose des connaissances minimales d'une personne qui aspire à occuper des fonctions d'attaché. Il paraît nécessaire qu'au moins pour le concours externe, l'épreuve soit recentrée sur les connaissances des candidats pour éviter d'entendre à des dizaines d'exemplaires le même récit de stages en administration qui ne présentent que peu d'intérêt pour juger des capacités des candidats.**

De même, les mises en situation sont l'occasion de vérifier les aptitudes des candidats et leur capacité à réagir et à réfléchir sur des situations inattendues qui leur sont proposées.

Comme l'an dernier, et à juste raison, les enseignants de langues, membres du jury ont aussi regretté la limitation à 15 de la note maximale prise en compte lors du concours. Cette limitation paraît assez injuste puisqu'elle aboutit à mettre la même note à un candidat qui obtient une note de 20/20 qu'à celui qui méritait seulement la note de 15. **Il y a là un point du règlement du concours qu'il faudrait revoir pour prendre en compte la nécessité de la maîtrise d'au moins une langue vivante, qui paraît indispensable pour un futur cadre de l'administration. De même, il paraît dommage que l'épreuve de langue ne soit pas obligatoire pour le concours interne.**

**Il faut aussi souligner que le jury a été amené à proposer 64 notes éliminatoires avant péréquation à l'épreuve de conversation (soit une note inférieure à 5), alors qu'il n'y en avait que 8 pour la session 2015 et 20 en 2014. Il peut s'agir d'un phénomène conjoncturel, mais il est vraisemblable que ce résultat soit lié à une épreuve dont la forme pose les problèmes déjà évoqués ci-dessus, la préparation semble laisser à désirer et le fond n'est pas maîtrisé par beaucoup de candidats.**

Le rapport du jury de cette année ne comprend pas d'observations spécifiques sur chacun des concours, car les observations sont vraiment les mêmes que celles des années précédentes, avec des défauts encore accentués par rapport aux années précédentes et il ne paraît donc pas nécessaire de se répéter. Les candidats intéressés se reporteront aux rapports des jurys relatifs aux concours 2014 et 2015 qui sont accessibles en ligne.

Alain PERRITAZ,  
Président du jury.